

12 avr 2024 -11:47

La Régie des Bâtiments restaure la façade arrière du bâtiment du Conseil d'État à Bruxelles

La Régie des Bâtiments entamera, en mai 2024, la restauration de la façade arrière du siège du Conseil d'État, situé rue de la Science 33 à Bruxelles. Les travaux coûteront 1,4 million d'euros et dureront environ 8 mois. Ces travaux sont nécessaires car l'enduit de la façade arrière commence à présenter des fissures et à s'écailler par endroits.

Secrétaire d'État chargé de la Régie des Bâtiments : « *La restauration de la façade arrière du bâtiment du Conseil d'État à Bruxelles témoigne de notre engagement à préserver notre héritage architectural et à maintenir l'intégrité historique de ce monument emblématique. Les travaux qui seront menés permettront également d'améliorer l'isolation et, de facto, la consommation d'énergie ainsi que la sécurité des occupants* »



Historique

Le siège du Conseil d'État se trouve depuis 1948 dans le quartier européen à Bruxelles, dans un hôtel appelé le « Palais du marquis d'Assche », du nom de son premier propriétaire.

Le bâtiment a été construit entre 1858 et 1860 selon un projet de l'architecte de renom Alphonse Balat, qui fut également l'architecte de la reconstruction du Palais royal de Bruxelles ainsi que des Serres de Laeken.

Entre 1901 et 1909, le « Palais du marquis d'Assche » fut le lieu de résidence du Prince Albert et de la Princesse Elisabeth, futurs souverains. Au cours des années 1930, le Palais fut aussi la résidence d'ambassadeurs des États-Unis.

« Le Palais du marquis d'Assche » est classé comme monument historique.

Restauration de la façade arrière

En mai 2024, la Régie des Bâtiments entamera la restauration de la façade arrière du bâtiment. En préparation, une étude stratigraphique sera réalisée en avril 2024 afin d'analyser la composition et les couleurs d'origine des couches de finition de la façade arrière.

Les travaux comprennent :

- Le nettoyage de la façade avec des techniques adaptées en fonction du matériau ;
- La restauration de la pierre bleue, de la maçonnerie et de différents enduits ;
- La restauration de la menuiserie extérieure en bois et en métal ;
- La restauration de la corniche en bois et des éléments de couronnement ;
- La remise à neuf des rives des toitures plates ;
- La restauration des moulures en bois ;
- La remise à neuf des revêtements en métal ;
- Des travaux de peinture.

La menuiserie extérieure en métal sera en outre pourvue d'un simple vitrage feuilleté offrant une meilleure isolation thermique que le vitrage existant. Pour la menuiserie extérieure en bois, le choix du vitrage se fera au cas par cas, mais il est ici également requis d'améliorer l'isolation thermique.

Accès au bâtiment et aménagement du chantier

Début avril 2024, deux conteneurs de chantier ont été placés sur le trottoir, et y resteront jusqu'à la fin des travaux, jusque novembre 2024.

Les visiteurs peuvent toutefois continuer à emprunter l'entrée principale du bâtiment pendant les

travaux.

Fiche technique

Propriétaire : État belge
Maître de l'ouvrage : Régie des Bâtiments
Occupant : Conseil d'État
Entrepreneur restauration façade arrière : Renotec
Coût : 1,4 million d'euros TVA comprise
Durée des travaux : 8 mois

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Nele Heerwegh (NL) -Johan Vanderborght
(FR)
+32 (0)470 13 10 74
+32 (0)479 63 14 16
press@buildingsagency.be